
Lettre des citoyens Gury et Frutiaux adressée à Merlin (de Thionville), par laquelle ils annoncent abjurer leur métier de prêtres, lors de la séance du 29 brumaire an II (19 novembre 1793)

Citer ce document / Cite this document :

Lettre des citoyens Gury et Frutiaux adressée à Merlin (de Thionville), par laquelle ils annoncent abjurer leur métier de prêtres, lors de la séance du 29 brumaire an II (19 novembre 1793). In: Tome LXXIX - Du 21 brumaire au 3 frimaire an II (11 au 23 novembre 1793) p. 482;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1911_num_79_1_40803_t1_0482_0000_1;

Fichier pdf généré le 19/02/2024

Suit la lettre adressée à Merlin (de Thionville), par les citoyens Remy Gury et Sébastien-Pierre Frutiaux (1).

Les citoyens Sébastien-Pierre Frutiaux et Remy Gury, ci-devant prêtres et maintenant officiers de morale, au citoyen Merlin, député de la Moselle à la Convention nationale, et en son absence au citoyen Président de ladite Assemblée. Salut et fraternité.

« Chambley, quintidi, 25 brumaire, l'an II de la République française, une et indivisible.

« Puisque le trône et l'autel s'étaient coalisés pour asservir les peuples, il faut, citoyen, que le premier écrase le second par sa chute; il faut en effacer jusqu'au moindre vestige. Que les titres de la superstition religieuse subissent donc le même sort que ceux de la royauté et ses coadjutrices dans la tyrannie! Il faut enfin tout régénérer.

« Pénétrés de ces sentiments et d'horreur pour ce qui a fait le malheur de l'espèce humaine, nous t'envoyons nos lettres de prêtrise avec toutes celles qui ont rapport. Nous ne voulons d'autre dénomination que celle d'*officier de morale*; d'autre titre que celui de *républicain français*; d'autre considération que l'estime de nos concitoyens. Désormais, nous ne voulons prêcher au peuple d'autre morale que celle des *droits de l'homme et du citoyen*, d'autre culte que l'*adoration en esprit et en unité de l'Être suprême*. Voilà les seules divinités que nous ferons et faisons adorer au peuple qui nous est confié; aux rêveries et aux fables de la Bible, nous substituerons le culte simple et la morale sublime de Jésus-Christ, et de l'immortel Jean-Jacques Rousseau.

« Compte, citoyen, sur notre dévouement aux lois de la République; haine de la tyrannie et de la superstition, obéissance à la représentation nationale, voilà nos serments, nous les maintiendrons, tu peux en assurer la Convention nationale.

« Nous te prions de nous accuser réception des présentes et lettres y contenues, pour représenter à nos communes.

« Salut.

« FRUTIAUX, *officier de morale*; GURY, *officier de morale, à Sponville*.

« Notre adresse est : chez le citoyen Davilly, libraire à Metz, rue Fournière, Moselle. »

Extrait des registres des délibérations de la municipalité de Chambley et Bussière.

Aujourd'hui quartidi, vingt-quatrième brumaire, l'an deuxième de la République française, une et indivisible, s'est présenté Sébastien-Pierre Frutiaux, curé de la paroisse dudit Chambley, déclarant qu'il ne voulait plus d'autre dénomination que celle d'*officier de morale*, et d'autre titre que la confiance et l'estime de ses concitoyens, déclare en conséquence qu'il envoie ses lettres de prêtrise et autres y adhérant à la Convention nationale, demain vingt-cinquième jour de

brumaire, et a signé sa déclaration dont il a requis acte.

Signé au registre :

FRUTIAUX, *officier de morale*, et J.-M. ROGER, *secrétaire-greffier*.

Collationné aujourd'hui 25 de brumaire, l'an II de la République, une et indivisible.

J.-M. ROGER, *secrétaire greffier*.

Le citoyen Gury n'ayant pu produire ses lettres, il promet vous les faire passer incessamment; comptez-le toujours pour déprêtrisé.

FRUTIAUX, *officier de morale*.

Les représentants du peuple Lejeune et Roux, dans le département de l'Aisne, écrivent de Laon que par les mesures vigoureuses qu'ils ont prises ils ont fait avorter le projet de livrer ce département à l'Autriche. L'esprit public commence à se raviser; déjà plusieurs prêtres ont renoncé à leur métier d'imposteurs et de charlatans, et l'arbre de la liberté a été planté aux cris de : *Vive la République!*

Insertion au « Bulletin » (1).

Suit la lettre de Lejeune et Roux, représentants du peuple dans le département de l'Aisne (2).

S.-B. Lejeune et Roux, représentants du peuple dans le département de l'Aisne, à la Convention nationale.

« Laon, le 27^e jour du 2^e mois de l'an II de la République.

« Le département de l'Aisne, citoyens collègues, était plongé dans la plus funeste apathie; tout était combiné par les malveillants et les fédéralistes, pour le livrer à l'Autriche, si les satellistes des tyrans eussent eu quelques succès importants. Les mesures vigoureuses que nous ne cessons de prendre ont déconcerté cette ligue sacrilège; les nombreuses arrestations que nous faisons faire ont rompu leurs perfides combinaisons. L'esprit public commence à remonter à la hauteur des circonstances; déjà plusieurs prêtres ont renoncé à leur métier d'imposteurs et de charlatans.

« Nous avons fait distribuer aux femmes et aux parents des braves défenseurs de la patrie qui se trouvent dans le besoin des secours provisoires; ce sont les aristocrates et les riches, qui n'ont donné aucune marque d'attachement constant à la Révolution, qui nous en ont fourni les moyens.

« Plusieurs officiers municipaux de la commune de Soissons se permettaient, de leur propre autorité, sans aucune délibération de leur leur corps, d'arrêter les courriers, de s'emparer de leurs dépêches et de retarder leur départ. Le sceau de la Convention nationale n'était pas même sacré pour eux; nous les avons fait mettre

(1) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 25, p. 319.

(2) *Archives nationales*, carton C 283, dossier 801; *Bulletin de la Convention* du 10^e jour de la 3^e décade du 2^e mois de l'an II (mercredi 20 novembre 1793). Aulard; *Recueil des actes et de la correspondance du comité de Salut public*, t. 8, p. 492.

(1) *Archives nationales*, carton C 286, dossier 842.